

Règlement du concours national Innov Jeunes 2026 de la branche Famille

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) organise en 2027 une nouvelle édition du concours national récompensant des projets pertinents qui se démarquent de ceux habituellement déclinés.

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets de jeunes âgés de :

- 12 à 17 ans financés par les Caisses d'allocations familiales (Caf) dans le cadre de l'axe 3 « Soutenir l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ». Il s'inscrit en complément de la généralisation de la nouvelle prestation de service « jeunes » effective depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- 18 à 25 ans financés par les Caf dans le cadre de financements nationaux ou locaux.

Les modalités de ce concours sont exposées ci-après :

I. OBJET DU CONCOURS

La Cnaf organise un concours à destination des projets portés par des :

- Jeunes âgés de 12 à 17 ans ayant fait l'objet d'un soutien par une Caf dans le cadre de l'axe 3 du fonds « Publics et territoires » et ayant été financés pendant l'année 2026 ;
- Jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans ayant fait l'objet d'un financement par la Caf au cours de l'année 2025 **ou courant de l'année 2026 en fonction de la catégorie d'inscription du projet**, quel que soit le type de financement (financement national ou local).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte à des projets portés par des jeunes et soutenus financièrement par une Caf en 2025 ou **dans le courant de l'année 2026 en fonction de la catégorie d'inscription du projet**. Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet par catégorie (ou un seul projet au choix dans l'une ou l'autre de ces deux catégories).

L'inscription au concours est gratuite.

La participation au concours nécessite l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Chaque participant accepte le présent règlement en le signant.

Des modifications concernant les catégories de prix et les récompenses obtenues par les lauréats sont mises en place pour Innov'Jeunes 2026 et présentées dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie « Impact jeunes »	Catégorie « Imagine demain »
Critères d'évaluation des projets	Niveau d'implication des jeunes dans le projet, dimension innovante du projet, qualité du projet et des résultats obtenus, impact du projet sur le territoire.	Niveau d'implication des jeunes dans le projet, dimension innovante du projet, potentiel de répliquabilité du projet , impact (prévu ou réalisé) du projet sur le territoire.
Temporalité	Les projets doivent être déjà finalisés au moment de la candidature au concours <i>Exemple : pour Innov'Jeunes 2026, avec une ouverture des candidatures en août 2026, les projets soumis doivent être finalisés entre janvier et décembre 2025.</i>	Les projets peuvent être réalisés <u>ou en cours de réalisation au moment de la candidature au concours</u>. Le critère prioritaire pour cette catégorie est le potentiel d'essaimage et la répliquabilité du projet. <i>Exemple : Pour Innov'Jeunes 2026, avec une ouverture des candidatures en août 2026, les projets soumis peuvent être réalisés ou en cours de réalisation (pas de date butoir à décembre 2025)</i>
Âge des candidats	De 12 à 17 ans	De 18 ans à 25 ans Les jeunes candidats dont le projet est retenu lauréat doivent être majeurs à compter d'avril 2027 afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du CafLab
Remontée des projets au national	Via questionnaire Sphinx rempli par les référents Caf	Via questionnaire Sphinx rempli par les référents Caf en lien avec les référents innovation
Nombre de projet maximum par Caf et par catégorie	1	1
Modalité de répartition des projets par catégorie	Case à cocher dans le questionnaire Sphinx	Case à cocher dans le questionnaire Sphinx

Présélection des projets ?	Oui	Non
Jury de désignation des lauréats	Jury national composé de jeunes engagés et de membres des associations nationales jeunesse	Jury national Innovation composé de membres de la Cnaf et de personnalités externes
Prix	Cinq prix désignés par le jury national - 4 prix du 1^{er} au 4^{ème} prix - 1 prix « jeunes pousses » - Maintien des prix optionnels « coups de cœur »	Un prix désigné par le jury du CafLab Possibilité d'un prix spécial lié à un enjeu sociétal d'actualité
Récompenses	Financement du projet, certificats de réussite individuels, trophée de groupe, parrainage des lauréats Innov'Jeunes 2026 par une association nationale	Financement du projet, accompagnement à l'essaimage, certificats de réussite individuels, trophée de groupe, parrainage des lauréats Innov'Jeunes 2026 par une association
Participation à la cérémonie des prix	Oui	

Les thématiques éligibles aux projets sont les suivantes :

- Citoyenneté et vie locale ;
- Humanitaire et solidarité internationale ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique ;
- Sports (hors participation à des compétitions) ;
- Loisirs ;
- Départs en vacances en autonomie.

Etat d'achèvement des projets :

- **Pour la catégorie Impact Jeunes :** Les projets candidats devront être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2026.
- **Pour la catégorie Imagine demain :** les projets peuvent être achevés ou en cours de réalisation.
 - o **Rappel :** Les jeunes candidats de la catégorie « Imagine demain » dont le projet est retenu lauréat doivent être âgés de 18 ans ou plus à compter d'avril 2027 afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du CafLab à l'essaimage de leur projet.

Critères de présélection :

- **Pour la catégorie « Impact Jeunes » :** les Caf retiendront la qualité du projet et des résultats obtenus, sa dimension innovante, la forte implication des jeunes dans l'initiative du projet et dans sa mise en œuvre et l'impact du projet sur le territoire.
- **Pour la catégorie « Imagine demain » :** les Caf retiendront la qualité du projet et des résultats obtenus, sa dimension innovante, la forte implication des jeunes dans l'initiative du projet et dans sa mise en œuvre, l'impact du projet sur le territoire. Les Caf porteront une attention particulière **au potentiel de répliquabilité du projet** et à la **volonté des jeunes de porter leur projet à plus grande échelle.**

A titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est disponible. Cette grille est valable pour les deux catégories de projet : « Impact jeunes » et « Imagine demain ».

III. MODALITÉS DE CANDIDATURE

La candidature au concours est coordonnée par la Caisse d'allocations familiales chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local. Le projet lauréat du concours est ensuite transmis à la Cnaf.

a. Recueil du consentement des jeunes candidats au concours

Aucun projet ne peut être présenté au concours national sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature doit être accompagnée **du présent règlement intérieur signé par les jeunes** (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

Cet accord vaut consentement à ce que le jeune concerné participe au concours ; la branche Famille utilise des photographies ou des films sur lesquels figure le jeune dans le cadre des dispositions décrites au chapitre IX du présent règlement ; la branche Famille traite des données personnelles relatives au jeune dans le cadre des dispositions décrites au chapitre X du présent règlement.

b. Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Cnaf par le biais d'un formulaire transmis par la Caf.

Différentes rubriques suivantes doivent être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- La catégorie d'inscription du projet : « Impact jeunes » ou « Imagine demain » ;
- La description du projet : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- La composition de l'équipe projet : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- L'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques, ...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

L'ensemble des candidatures présentées doivent faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis motivé des services de la Caf.

IV – DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PROJETS

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au **Vendredi 29 janvier 2027**.

V – PROCÉDURE DE SÉLECTION ET RÉSULTATS

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Vendredi 29 janvier 2027	Date limite de candidature.
24 février 2027	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national Impact Jeunes et au jury national Imagine demain.
04 avril 2027	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
21 mai 2027	Remise des prix à Paris

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf sélectionneront les projets finalistes qui seront présentés au jury. La catégorie « Imagine demain » sélectionne directement le projet lauréat parmi les candidats. Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- La dimension innovante du projet ;
- La qualité du projet et les résultats obtenus ;
- L'impact du projet sur le territoire.
- Pour la catégorie « Imagine demain », le potentiel de répliquabilité du projet sera également apprécié.

Les jurys nationaux sont présidés par le ou la Président(e) du conseil d'administration de la Cnaf et composé d'administrateurs de la Cnaf ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf

dans le champ de la jeunesse. Le jury est chargé de sélectionner les projets lauréats parmi les projets finalistes présentés par la Cnaf, sur la base des mêmes critères.

Le CafLab procède à la sélection du projet lauréat de la catégorie « Imagine demain ».

Les candidats seront informés des résultats par la Caisse d’allocations familiales après délibération des jurys.

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée à Paris et devront dans ce cadre présenter leur projet. En cas d’indisponibilité, les jeunes lauréats pourront choisir d’être représentés par un animateur encadrant.

Pour Innov’Jeunes 2026, le montant des prix est revalorisé de façon à pouvoir être utilisé pour financer une partie des frais de déplacement des jeunes lauréats à la cérémonie de remise des prix. La proportion retenue est laissée à l’appréciation de la structure, en concertation avec la Caf.

VI – DÉSIGNATION DES PRIX

Les lauréats désignés par le jury remporteront un trophée, des certificats de réussite individuels ainsi qu’un montant de récompense en fonction du prix reçu :

Catégorie	Impact Jeunes	Imagine demain
Prix	Cinq prix désignés par le jury national - 4 prix du 1^{er} au 4^{ème} prix - 1 prix « jeunes pousses » - Maintien des prix optionnels « coups de cœur »	Un prix désigné par le jury du CafLab Possibilité d’un prix spécial lié à un enjeu sociétal d’actualité

Le montant sera reversé à la structure accompagnatrice du projet des jeunes et pourra venir, selon le choix des jeunes en concertation avec la structure :

- Surfinancer le projet actuel
- Financer d’autres projets menés à l’initiative de jeunes de la structure.

Dans le cadre où les jeunes se sont constitués en junior association pour la réalisation de leur projet, le montant sera reversé à leur junior association.

Pour Innov’Jeunes 2026, le montant des prix est revalorisé de façon à pouvoir être utilisé pour financer une partie des frais de déplacement des jeunes lauréats à la cérémonie de remise des prix. La proportion retenue est laissée à l’appréciation de la structure, en concertation avec la Caf.

Les projets récompensés pourront par ailleurs être mis à l’honneur *via* les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...), ou sur tout autre support, tel que la presse.

VII – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent concours n’emporte aucun transfert de propriété intellectuelle sur les projets au bénéfice de la Cnaf ou des Caf. Les candidats restent propriétaires des projets qu’ils portent.

VIII – RESPONSABILITÉ

Le candidat reconnaît être informé qu’il sera tenu pour seul responsable en cas d’inexactitude des informations qu’il portera dans le formulaire d’inscription ou de non-respect des obligations figurant dans le présent règlement.

Conformément aux articles 323-1 à 323-7 du code pénal relatifs à la fraude informatique, les candidats s’engagent à ne pas commettre d’accès frauduleux au sein des systèmes de traitement automatisé de données utilisés dans le cadre du concours. De même, les candidats s’engagent à ne pas commettre d’atteinte à ces systèmes ou aux données qu’ils hébergent. Tout contrevenant sera exclu du concours et engagera sa responsabilité civile et pénale.

IX – DROIT À L’IMAGE

Les candidats pourront être filmés et/ou photographiés durant le concours, notamment lors de la remise des prix. Du seul fait de leur acceptation du présent règlement, les candidats acceptent l’utilisation et la diffusion de leur image par la Cnaf dans le cadre de la promotion du concours, notamment au moyen des plateformes et supports mentionnés à l’article VI du présent règlement.

La réalisation et la diffusion de films et/ou de photographies du concours ne donneront lieu à aucune rémunération des participants.

X – DONNÉES PERSONNELLES

Les candidats sont informés que les données personnelles traitées dans le cadre du concours le sont en respect des dispositions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi « Informatique et Libertés »).

Au titre de ces textes, les candidats disposent d’un droit d’accès et de suite aux informations qui les concernent, qu’ils peuvent exercer en s’adressant au directeur de la Caisse d’allocations familiales du département de résidence, par courrier postal signé accompagné d’une pièce d’identité signée.

Les Caisses d’allocations familiales et la Caisse nationale des allocations familiales ont désigné un Délégué à la Protection des Données, qui peut être joint par courrier postal à l’adresse suivante : Caisse Nationale des Allocations Familiales – Délégué à la Protection des Données - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14.

Date et signatures du candidat ou de ses représentants légaux (pour les candidats mineurs), précédées de la mention « Lu et approuvé »